

Laubia s'empessa de dresser un plan de concession des lots qu'il distribua aux nouveaux colons. En en prenant possession, ces derniers s'obligeaient à abattre et mettre en culture, dès la première année, au moins deux arpents de terre, et d'y bâtir une petite maison. (E. Salone, p. 175). En 1670, ils étaient déjà tous établis, et l'année suivante, un bon nombre d'entre eux se mariaient avec des filles venues de France. Les actes de l'état civil mentionnent un mariage en 1670 et huit en 1671.

2. Première desserte religieuse.—Il serait intéressant de savoir quand a commencé la desserte religieuse de ces pionniers. C'est le 17 août 1672 que les registres des Trois-Rivières signalent pour le première fois l'offrande du Saint Sacrifice à Nicolet. La mission, donnée par le Père Claude Moireau, se fit ce jour-là dans le manoir de Laubia, en bas de la rivière.

Nous sommes d'opinion que les Récollets ont dû y célébrer la messe plusieurs fois avant cette date, et probablement dès l'arrivée de la compagnie de Laubia en 1669. Un groupe d'une soixantaine de colons devait exiger une mission, au moins de temps à autre. Les registres ne signalaient cette mission, que dans les actes de baptême faits à domicile le même jour. S'il n'y avait pas de baptême ce jour-là, la mission se trouvait passée sous silence. Or il ne put y avoir de baptême à Nicolet avant 1672, comme on le constate par le Dictionnaire Généalogique de Tanguay et autres documents. Les soldats établis en 1669 étaient tous célibataires.

Les registres parlent de trois maisons où l'on a dit la messe à Nicolet dans les premiers temps : le manoir de Laubia, vendu à Cressé en 1673, celui de Moras, dans l'île de ce nom, et la maison de Pierre Pepin, à la Pointe-aux-Sables (Port-Saint-François), à la place de la résidence actuelle de M. François Manseau.